REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-163 du 10 mai 1985

portant nomination des Membres et du Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers "SONACOP"

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'Etat, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 84-322 du 3 août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 84-501 du 17 décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT),

VU la loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,

VU le décret N° 83-318 du 7 septembre 1983 portant approbation des statuts de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers "SONACOP",

SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et du Ministre des Finances et de l'Economie,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Avril 1985,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers, les personnes dont les noms suivent :

- Richard ADJAHO : Représentant du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Honoré AGOSSOU : Représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique;
- Nicolas AGOSSOU et Salamatou BIO : Représentants du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Irène AKO : Représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Alain Camille AMOUSSOU et Dieudonné LOKOSSOU : Représentants du CDR de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers ;

- Abdel GUIWA, Prudence DOMINGO et Pierre ADJOVI : Représentants du Syndicat de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers ;

- Joseph AKPONNA : Représentant du Ministre de l'Equipement et des Transports ;

- Roger NAGNONHOU : Représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale.

Article 2.- Le Camarade Richard ADJAHO est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers.

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants, les remplaçants des Administrateurs ~~sus~~désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 10 Mai 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,

Didier DASSI

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Hospice GANTONIO

Le Ministre du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme,

Soulé DANKORO

AMPLIATIONS : PR 8 AN/CC 4 AMR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4 MFE-4 AUTRES MINISTERES 13 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 3 IGE ET SES SECTIONS 4 CCIB4 DTC-GCON-ONEPI 3 JORPB 1 BCP 2 UNB-FASJEP-BN 8 CEAP 6 INTERESSES 12.-